



convention d'engagement réciproque avec l'association l'école buissonnante

Cette convention individuelle, définie suite à la Charte du bénévolat, est établie entre :

L'Ecole Buissonnante, représentée par la Présidente Me Duc Michelon Catherine, dont le siège est situé au 1605, route d'Albon, 26140 ANNEYRON

Et

(Nom du bénévole)

Domicilié à.....

Téléphone :

L'Association « L'Ecole Buissonnante» s'engage :

- à lui confier les responsabilités, missions et activités suivantes :

accompagnement des repas

accompagnement des ateliers ou animations

autre :

- à respecter les horaires et disponibilités convenus

selon le tableau d'organisation des repas

autre :

- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'Association,

- à couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents du bénévole.

(Nom du bénévole)..... s'engage à l'égard à l'égard de l'Association « L'Ecole Buissonnante» à respecter :

- son éthique, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,
- les horaires et disponibilités convenues, en cas d'impossibilité.

Le bénévole ne reçoit pas de rémunération en espèce ou en nature et est tenu de respecter les normes de sécurité en vigueur.

L'une et l'autre des parties, bénévole ou association, pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

A..... le Association « L'Ecole Buissonnante» représentée par : <input type="checkbox"/> la Présidente	A..... le Le bénévole
Nom Prénom : Signature :	Nom Prénom : Signature :